

Le Canada et la NAWCA – Détails

Les propositions sont élaborées par les partenaires, et les rédacteurs collaborent avec les coordonnateurs des plans conjoints des habitats et avec les organismes d'exécution de leur région. Les partenaires peuvent conjointement déterminer quelles activités sont de la plus haute priorité, contribueront le plus efficacement à la réalisation des objectifs provinciaux et des plans conjoints et qui seront pratiques à réaliser compte tenu des restrictions financières. De cette façon, les efforts de conservation sont fondés sur des priorités préétablies et contribuent à un programme exhaustif. L'organisation partenaire qui rédige une proposition et qui recevrait des fonds de la NAWCA est appelée « Bénéficiaire d'une subvention. »

Les propositions doivent être soumises par le biais de la structure canadienne établie dans le but d'assurer une revue complète. Pour que le processus canadien bénéficie de suffisamment de temps, l'appel de propositions canadien officiel en vertu de la NAWCA a généralement lieu à l'automne de l'année précédant l'exercice de financement. Par exemple, pour le financement de la période 2011-3, l'appel de propositions (envoyé aux bénéficiaires de subvention potentiels par l'intermédiaire des coordinateurs de Plan conjoints) a eu lieu en septembre 2010, soit environ 4 mois avant la date limite du USFWS, pour le financement des projets au cours de l'exercice 2011 des États-Unis.

Une fois les propositions rédigées, elles sont examinées par des comités provinciaux techniques ou directeurs. Les examens provinciaux englobent à la fois les aspects techniques et stratégiques et ils constituent, en particulier, l'assise biologique rigoureuse de la proposition. Le prochain niveau d'examen concerne les Conseils responsables des Plans conjoints. Ils fournissent un deuxième niveau d'examen technique et veillent à ce que les propositions soutiennent l'orientation stratégique élaborée à l'intérieur du Plan conjoint.

Lorsque les Conseils responsables des Plans conjoints recommandent d'aller de l'avant avec les propositions, ils s'adressent au Secrétariat du CNACTH (Canada) pour un examen essentiellement technique et administratif visant à s'assurer qu'elles respectent les exigences énoncées dans le document *d'appel de propositions canadien en vertu de la NAWCA*. Le Secrétariat est chargé de présenter une liste de propositions au CNACTH (Canada) pour fins d'endossement.

Après l'examen canadien, les propositions sont examinées par le personnel du CNACTH (É.-U.), puis par les membres du CNACTH (É.-U.). S'ils recommandent que les propositions soient approuvées, elles sont prises en compte en vue d'une aide financière par la *Migratory Bird Conservation Commission*, un comité du Congrès américain. Une fois que le financement des propositions est approuvé, des accords de subvention sont préparés entre les bénéficiaires de subventions et le USFWS et des fonds peuvent être consentis. Au fur et à mesure de la mise en oeuvre des projets, les bénéficiaires de subventions et les partenaires financiers doivent fournir des rapports au USFWS et à Environnement Canada.